



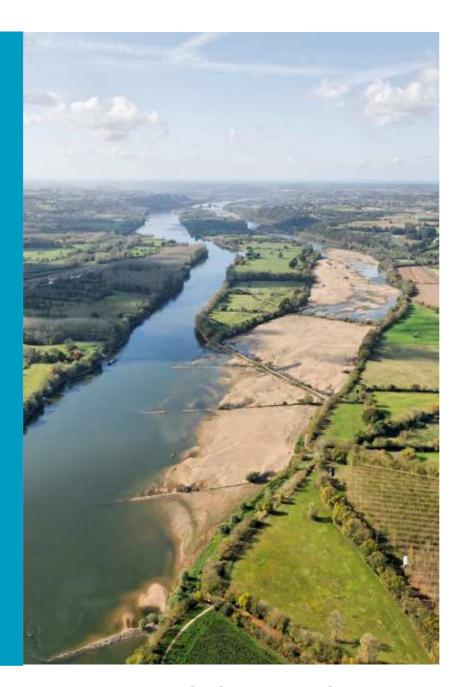








Dossier de presse



CONTRAT POUR LA LOIRE ET SES ANNEXES DE NANTES A MONTSOREAU

(2015 - 2020)

Visite de terrain du 2 septembre 2015 – La Varenne (49)

La visite de terrain du 2 septembre 2015

Déroulement de la visite :

A partir de 10h - Accueil des participants

A partir de 10h15 -

Discours introductifs

Martin GUTTON, Directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Jean Pierre LE SCORNET, Vice-Président du conseil régional des Pays de la Loire

François BURDEYRON, Préfet du Maine-et-Loire

Présentation des aménagements prévus sur le secteur (Le Cellier, La Varenne. Bellevue et les épis de l'île Bridon)

Marc PAPINUTTI, Directeur général de voies navigables de France

Nicolas PICHON, Responsable de l'unité territoriale d'itinéraire Loire de VNF

Sandrine EMERIAU, Commune du Cellier

Alexandre MOREAU, Communauté de communes du canton de Champtoceaux

Adeline LERAY, Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire

A partir de 11h15 - Visite de terrain

A partir de 12h - Verre de l'amitié et buffet

Sont invités:

L'ensemble des cosignataires du contrat

Les membres du comité technique

Associations

La presse est invitée à toute la séance

La stratégie du contrat

Contexte général

Le lit principal de la Loire entre les Ponts-de-Cé et Nantes présente une incision importante. Elle résulte :

- de l'aménagement, début du 20^e siècle, d'un chenal de navigation au moyen d'épis et d'ouvrages de contrôle des bras secondaires,
- puis des extractions de matériaux dans le lit du fleuve au cours du 20^e siècle, notamment dans le secteur aval entre Ancenis et Nantes.

Ces aménagements ont également eu pour effet de modifier la pente du lit et donc de la ligne d'eau. Ce phénomène a été accentué par les travaux réalisés dans la partie estuarienne, dans les années 1970 (en particulier l'arasement d'un seuil rocheux en amont de Nantes à Bellevue), destinés à favoriser la navigation maritime jusqu'à Nantes. Ils ont contribué à faire progresser la limite de la marée dynamique de Nantes jusqu'à Ancenis.



L'abaissement de la ligne d'eau en étiage a atteint jusqu'à 3,5m dans l'agglomération nantaise (par rapport au début du 20^e siècle), fragilisant les quais, les ponts ainsi que les berges. Cette situation a, par ailleurs, des conséquences importantes du point de vue environnemental avec en particulier :

 une déconnexion du lit principal de la Loire avec ses bras secondaires ainsi que les boires et les zones humides adjacentes, pour lesquelles il est observé une altération, voire une perte, de certaines fonctions écologiques. un impact sur la qualité des eaux (remontée du front de salinité, évolution du bouchon vaseux), qui a notamment conduit l'agglomération nantaise à déplacer de plus de 20 kilomètres en amont sa prise d'eau potable.

L'évolution actuelle du fond s'inscrit dans un processus d'érosion régressive. Ce processus devrait se poursuivre si aucune action n'est mise en œuvre et tant que la pente n'a pas retrouvé une valeur permettant d'équilibrer la capacité de transport du fleuve avec sa charge solide.

Compte tenu de ces éléments, et suite à une décision de son conseil d'administration, le GIP Loire Estuaire a engagé en juillet 2011 l'élaboration d'une stratégie de reconquête du lit de la Loire entre les Ponts-de-Cé et l'agglomération nantaise. Cette stratégie a conduit à définir un programme d'actions échelonnées sur la période 2014-2027. Le coût total du programme d'actions s'élève à 62,6 millions d'euros (estimation mars 2013). Il comporte des études et des travaux sectorisés de nature diversifiée :

- réduction ou suppression d'épis,
- ouverture de bras secondaires par réaménagement de chevrettes,
- amélioration locale de la reconnexion de boires avec le fleuve.
- réalisation d'un aménagement structurant sur le secteur de Bellevue,
- travaux de reprise d'érosions sur les berges...





Le calendrier de mise en œuvre de l'ensemble de ces actions entend optimiser les synergies des actions les unes par rapport aux autres. Cette stratégie a été présentée aux acteurs du fleuve (collectivités, associations, usagers...) le 27 novembre 2013 à Ancenis (cf. photo ci-dessus) avec le souci d'expliquer les hypothèses retenues, de préciser le niveau d'ambition visé, de décrire la nature des actions envisagées dans la concertation et la transparence.

La définition de cette stratégie s'est également appuyée sur le bilan des actions déjà engagées sur la Loire :

- l'aménagement des seuils du Fresne-sur-Loire (maîtrise d'ouvrage VNF) en 2002/2003.
- l'opération expérimentale de remodelage des épis du bec de Maine du Pont de l'Alleud à la Possonnière (maîtrise d'ouvrage VNF) en 2009, et les programmes de suivi associés (2010-2014)
- les actions structurantes de dévégétalisation engagées en 2012
- les actions menées dans les annexes dans le cadre du contrat restauration entretien de la Loire (2009-2014)





Le présent contrat constitue une première étape de mise en œuvre d'un programme ambitieux de près de 15 ans. Il est construit sur une période de 6 ans (de 2015 à 2020) en cohérence avec la mise en œuvre :

- du plan Loire grandeur nature IV (2015-2020) qui retient dans ses objectifs stratégiques les actions visées dans le présent contrat;
- du programme opérationnel interrégional (POI) FEDER Loire (2014-2020) qui inscrit dans ses objectifs stratégiques le soutien aux travaux, aux études et à l'animation du rétablissement de la continuité écologique et de rééquilibrage du lit sur l'espace alluvial du fleuve et de ses principaux affluents.



Il constitue ainsi la déclinaison opérationnelle du plan Loire IV en Région Pays de la Loire au titre de la restauration des milieux aquatiques.

En s'appuyant sur l'évaluation du précédent contrat et pour être directement opérationnelle, la contractualisation financière est programmée en deux temps : une première période de programmation 2015-2017, suivie d'une première évaluation à mi-parcours et d'une nouvelle programmation sur la période 2018-2020.

Objectif du contrat

La principale altération constatée résulte de la dégradation hydro-morphologique des connexions entre le fleuve et ses annexes. Les fonctionnalités hydrauliques ne sont plus assurées du fait de l'enfoncement du lit mineur de la Loire et de l'absence de gestion cohérente des boires et bras morts. Conformément aux dispositions du Sage Estuaire de la Loire, le présent contrat vise à décliner la stratégie développée sous forme d'un programme d'action chiffré et daté, pour la période 2015-2020.

Le plan d'action vise un objectif général de rééquilibrage du lit de la Loire qui doit se traduire par une plus grande divagation de la Loire et une meilleure connectivité des annexes hydrauliques et des bras secondaires en fonction des débits de la Loire, favorisant leurs potentialités en termes de frayères à poissons (brochet en particulier). L'intervention sur les annexes permet par ailleurs d'éviter leur fermeture, ce qui contribuera à une plus grande biodiversité.

Le plan d'action concerne le lit mineur et les annexes hydrauliques de la Loire dans la traversée des départements du Maine-et-Loire et de la Loire-Atlantique de Nantes à Montsoreau. L'objectif du contrat est :

- de recréer des conditions favorables au rééquilibrage du lit de la Loire par des actions structurantes dans le lit mineur,
- d'améliorer la connexion entre la Loire et ses annexes.
- d'améliorer le fonctionnement actuel des annexes par des travaux de restauration, suivis d'éventuels entretiens.

Le contrat a été présenté à la commission locale de l'eau du Sage Estuaire de la Loire et a reçu un avis favorable de son bureau.

Programme d'actions

La programmation prévisionnelle inclut :

Sur le lit mineur :

- Les études pré-opérationnelles relatives à la mise en œuvre du programme d'actions de rééquilibrage du lit de la Loire (assistance à maîtrise d'ouvrage, évaluation environnementale, acquisition de données...).
- les études de conception et de maîtrise d'œuvre relatives à :
 - o la réalisation d'un aménagement sur Bellevue
 - o le réaménagement des seuils du Fresne-sur-Loire,
 - o la reconfiguration des épis en aval d'Ancenis,
 - o le rechargement du bras principal en aval d'Ancenis,

Les études citées ci-dessus seront portées par **Voies navigables de France**. Elles sont un préalable indispensable en termes d'état des lieux, de conception..., à la réalisation ultérieure d'actions opérationnelles d'un montant estimé à près de 34,6 millions d'euros.

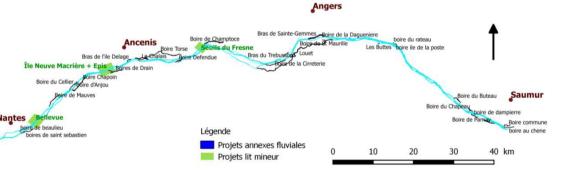




Sur les annexes hydrauliques :

- la restauration hydro-écologique des annexes hydrauliques par retrait des bouchons sableux, arrachage des végétaux envahissants, restauration de la végétation et gestion des ouvrages,
- la mise en œuvre d'un programme d'entretien suite aux travaux de restauration effectués sur un certain nombre d'annexes hydrauliques.

Les actions relatives aux annexes hydrauliques seront portées par 16 maîtres d'ouvrages distincts.



Localisation du territoire et des secteurs concernés

Des actions d'accompagnement portées par le Conservatoire d'espaces naturels de la région Pays de la Loire et le GIP Loire Estuaire sont prévues :

- animation du présent contrat conduisant en particulier à veiller au respect de la planification et de la programmation des travaux,
- veille sur la cohérence des actions lit mineur/majeur,
- réalisation du suivi annuel et de l'évaluation globale du contrat ; cette action comprend notamment le renseignement des indicateurs de suivi, l'alimentation de bases de données et le porter à connaissance,
- émergence de maîtrise d'ouvrage d'actions sur les annexes, en lien avec le programme porté par VNF dans le lit mineur.

En quelques chiffres ...

Le coût prévisionnel total du contrat sur la période 2015-2017 s'élève à 7,34 millions d'euros, soit au titre des actions (c'est-à-dire hors animation) un montant de 6,92 millions d'euros dont :

- 3,15 millions d'euros (45 %) pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- 2 millions d'euros (29 %) pour la région Pays de la Loire.

Le montant prévisionnel des travaux au titre de la restauration du lit mineur, définis à partir de l'étude générale précitée, est estimé, pour la tranche 2018-2020, à environ 18 millions d'euros. Sur les 15 prochaines années, c'est près de 62 millions d'euros qui sont envisagés en termes de travaux et d'études sur la Loire et ses annexes.

Les acteurs du contrat

- L'agence de l'eau Loire-Bretagne, partenaire technique et financier de la phase d'élaboration et de mise en œuvre,
- la région des Pays de la Loire, partenaire technique et financier de la phase d'élaboration et de mise en œuvre,
- l'Etat,
- le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, structure co animatrice du contrat,
- le GIP Loire Estuaire, structure co animatrice du contrat,
- Voies navigables de France, gestionnaire du domaine public fluvial entre Nantes et les Ponts de Cé,
- La Fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- la Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique,

- la Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement,
- la Communauté de communes du Canton de Champtoceaux,
- la commune de la Daguenière,
- la commune de St Mathurin sur Loire,
- la commune des Ponts de Cé.
- la commune de Sainte Gemmes sur Loire,
- le Syndicat de la vallée du Louet,
- la commune de Savennières,
- la Communauté de communes Loire Layon,
- le SIVU du Pays d'Ancenis,
- la commune du Cellier,
- la ville d'Ancenis.
- la commune de Saint Sébastien sur Loire.
- la ville de Nantes

sont partenaires du présent contrat et s'engagent au sein de ce contrat pour la restauration du lit de la Loire et de ses milieux annexes.

Gouvernance du contrat

Les modalités de gouvernance de ce contrat sont précisées dans le schéma d'organisation suivant :



Une telle organisation permet de traiter les questions techniques qui ne manqueront pas de se poser (cohérence des actions, conception du projet de Bellevue...) au sein d'un comité dédié regroupant les experts, et cela en amont du comité de pilotage.

Le comité des procédures a pour mission d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la conduite des procédures et en tant que de besoin d'optimiser les délais. Enfin, la commission des acteurs de la Loire sera tenue informée à un pas de temps régulier de l'avancement des actions du contrat, permettant d'avoir un lien plus direct avec les acteurs du territoire sur ce contrat et leur retour sur la dynamique mise en place.

Des premiers travaux dès 2015 ...

D'amont en aval, des travaux de restauration écologique sont prévus en 2015 sur 6 sites distincts, sous maîtrise d'ouvrage de collectivités ou de la Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

- Boire des Buttes à Blaison Gohier (Fédération de pêche 49)
- Boire de la cassure (La Daguenière)
- Boires de l'île aux chevaux (Sainte Gemmes sur Loire)
- Grand et petit canal (Savennières)
- Bras de l'île Delage (Ancenis)
- Boires de la Varenne (Communauté de communes du canton de Champtoceaux)

Ces travaux comprennent l'effacement ou l'abaissement de gués rehaussés, des actions de terrassement à la connexion pour favoriser la mise en eau des annexes et zones humides, la lutte contre la jussie et autres plantes invasives, la restauration et l'entretien de la végétation arborée (ex : suppression de peupliers). Ceux-ci s'articulent toujours autour de diverses activités et pratiques locales intégrées au projet dès le départ.

<u>Crédits photos</u> : Gerpho – Ph. Graindorge

CEN Pays de la Loire

VNF

GIP Loire estuaire de la Loire Agence de l'eau Loire Bretagne